

Approches des sciences humaines

Oral

Épreuve commune

Soulignons d'emblée que pour cette deuxième édition de l'épreuve orale « Approche des sciences humaines », la grande majorité des candidats était bien préparée, aussi bien sur le plan des contraintes formelles inhérentes à cette nouvelle épreuve que sur celui du programme lui-même. La plupart des candidats disposaient d'un savoir d'ensemble, voire d'une connaissance fine et approfondie, de l'œuvre dont ils ont eu à présenter l'extrait. Chacun des ouvrages au programme a donné lieu à de remarquables prestations. Pour tous les membres du jury, cette deuxième édition confirme le bien-fondé et la pertinence de ce type d'épreuve au concours d'entrée : y participer constitue pour chacun d'entre eux une réelle source de satisfaction.

Dans l'ensemble le jury a constaté une meilleure maîtrise de l'exercice comparé à l'an dernier : la très grande majorité des candidats s'est efforcée de respecter les consignes exposées dans les textes officiels de cette nouvelle épreuve, consignes rappelées cette année encore par les membres du jury en début d'épreuve. Les candidats ont présenté, avec plus ou moins d'exactitude ou de pertinence, le propos général développé dans chacune des œuvres au programme, rappelé la structuration de l'ouvrage et recontextualisé l'extrait en question, soit dans l'économie générale de l'œuvre, soit dans celle du chapitre auquel il appartient. A noter également que les candidats ont généralement, dans la conduite de leur exposé, épousé le mouvement de l'extrait structuré en paragraphes distincts, et proposé une approche plus personnelle des questions formulées ou simplement évoquées par l'auteur. La structuration d'ensemble de l'exercice s'avère donc globalement satisfaisante. Notons encore, à quelques exceptions près, le respect du temps imparti – les termes et règles de l'épreuve se voyant précisés par l'un des membres du jury à l'attention de chacun des candidats avant sa prise de parole. Les exposés trop courts variaient en général entre six et huit minutes au lieu des dix minutes réglementaires ; dans le cas d'exposés trop longs – cas plus rare – le jury a demandé au candidat d'écourter et conclure sans tarder.

Les prestations les plus réussies sont parvenues à cerner au plus près les axes de réflexion de l'auteur dans l'extrait, à les mettre en relation avec la démarche ou le propos d'ensemble de l'ouvrage, et souvent à remettre en perspective certains points soulevés par l'auteur, en évoquant des ouvrages, des débats, des courants ou des idéologies avec lesquelles un face-à-face, harmonieux ou plus critique, semblait s'imposer. Toutefois plusieurs candidats, qui manifestement avaient préparé des fiches sur la problématique globale (et parfois aussi un modèle-type et d'introduction et de conclusion pour chacun des auteurs de leur programme), ont plaqué des généralités sur le texte de façon peu convaincante – ainsi sur la réhabilitation de la rhétorique chez Ginzburg ou sur le principe de renversement chez Starobinski – sans toutefois être capables de faire effectivement le lien avec ce qui se trouvait dans l'extrait en question : il n'y avait guère de sens – ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres – de parler de façon abstraite de la preuve chez Aristote à propos du chapitre sur la genèse des *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir dans *Rapports de force* de Ginzburg.

Rappelons une fois encore qu'il est attendu des candidats qu'ils soient capables de cerner et d'analyser le texte qui leur est proposé dans la multiplicité de ses aspects : il importe que le texte soit « travaillé » par le candidat afin qu'en ressorte sa spécificité, parfois sa singularité, au lieu d'en faire d'emblée un « échantillon » typique de la méthode ou du style de l'auteur étudié. Il est impératif à cet égard de commenter les procédés d'écriture du texte, ses procédures argumentatives, son « montage » ou sa composition, sa logique de progression du début à la fin de l'extrait, le genre discursif auquel il appartient, etc. Le jury exhorte également les candidats à se montrer plus sensibles à certains effets de style, à la tonalité d'ensemble du passage – voire aux ruptures de tonalité. Loin qu'il s'agisse de procéder à une explication purement littéraire du texte concerné, on peut néanmoins attendre des candidats qu'ils soient capables de repérer quelques figures de style si elles sont particulièrement structurantes ou saillantes dans le passage donné, de s'arrêter sur l'usage d'une métaphore ou de rendre compte de la valeur argumentative ou encore de la force persuasive du passage.

Ce fut pour le jury une grande déception de constater que, dans l'ensemble, les candidats semblent incapables d'apprécier l'écriture très particulière de Simone de Beauvoir, de percevoir notamment la grande variété des registres stylistiques et discursifs qu'elle s'autorise. Les candidats qui ont eu à commenter un passage du *Deuxième Sexe* n'ont pas su exploiter les ressources formelles que constituaient les variations de ton de l'auteure, qui oscille entre l'ironie, le mépris, la rage, la moquerie ou encore l'ardeur militante (alors que par ailleurs tant de candidats, sans doute apeurés à l'idée de se trouver dupés par le texte qu'ils commentent, semblent voir de l'ironie là où l'on ne saurait soupçonner l'auteur d'en avoir mis !) Quelques prestations, parmi les plus faibles, ont confondu commentaire de texte et paraphrase appauvrissante, se contentant de suivre linéairement le passage, sans perspective d'ensemble ni attention à la structuration stylistique et/ou argumentative.

La partie la plus faible des exposés entendus concerne l'ouverture personnelle : faut-il préciser que reprendre, parfois mot à mot, des idées développées par l'auteur dans les paragraphes qui suivent l'extrait ne saurait tenir lieu de réflexion personnelle ? Par ailleurs analyser la méthode mise en œuvre dans l'extrait relève en fait du commentaire

proprement dit et ne constitue pas une mise en perspective personnelle. Les candidats qui ont fourni la meilleure prestation sur cette partie de l'épreuve ont su montrer les éventuelles limites d'un raisonnement ou d'une affirmation avancée par l'auteur, comparer l'approche de ce dernier avec d'autres possibles (parfois simplement tirées, mais à bon escient, d'autres œuvres du programme, par exemple à propos des transformations de l'éducation chez Arendt et Beauvoir, ou encore à propos des styles historiographiques distincts de Ginzburg et de Vernant). Nous attirons néanmoins l'attention des candidats sur cet attendu du jury : lorsque tel ou tel auteur se voit cité dans leur exposé, le jury attend qu'ils puissent ensuite reprendre et exploiter ce rapprochement, qu'ils aient une véritable connaissance de ce qu'ils avancent et que les mentions, citations, analogies ou comparaisons ne soit pas purement « décoratives » : s'il est pertinent de citer Braudel à propos de Dollfus, encore faut-il avoir une idée un peu précise de son œuvre et pouvoir citer ses travaux.

Le jury se réjouit de ce que les candidats ont tenu compte des observations formulées dans le rapport consacré à la session 2012 et observe la réduction réconfortante de ces mises en relation artificielles et quasi-mécaniques de l'extrait proposé avec les autres œuvres au programmes, voire avec d'autres auteurs cités de façon vague ou non-pertinente. Il regrette toutefois que certains parallèles éclairants n'aient pas été spontanément tracés, par exemple entre les réflexions de Simone de Beauvoir sur la situation des femmes, des Noirs colonisés et des homosexuels d'une part, et la mise au jour des rapports de force entre Occident et colonisés chez Ginzburg d'autre part. De même les réflexions d'Hannah Arendt sur la tradition, l'autorité et l'éducation auraient pu servir de point de fuite intéressant pour un extrait de S. de Beauvoir sur le rôle traditionnel d'épouse et de mère.

Rappelons également que cet exercice requiert une préparation minutieuse de la part des candidats. Le jury ne cherche pas à pratiquer des coups de sonde, mais la vocation du commentaire est d'explicitier les allusions, de préciser des concepts ou d'identifier des repères chronologiques ou historiques qui permettent de recontextualiser le passage et de « situer » certaines affirmations. Quand O. Dollfuss, pour illustrer la prise de conscience de la finitude du monde qui accompagne le processus de mondialisation, fait référence à l'Empire de Charles Quint sur lequel, dit-on, le soleil ne se couchait jamais, le jury est en droit d'attendre que le candidat identifie cette formule célèbre, situe Charles Quint dans l'histoire et précise l'extension de cet empire, qui comprenait les colonies espagnoles en Amérique. De même, on ne laissera pas de s'étonner qu'une candidate situe la naissance du concept d'Etat-nation au moment de la conférence de Berlin de 1885 (partage de l'Afrique entre les puissances occidentales) et ne fasse laborieusement référence à la Révolution française qu'au terme d'une série de questions bienveillantes du jury.

Au-delà de ces exemples qui n'ont qu'une portée indicative, le jury souhaite rappeler que les différents éléments qui composent le texte doivent être explicités par les candidats : certains mots, certaines locutions, mais aussi les allusions historiques ou géographique. Comment peut-on disserter savamment sur Mycènes et la royauté archaïque tout en situant Mycènes en Turquie ? Est-il normal que certains candidats ayant à expliquer un passage tiré des *Origines de la pensée grecque*, ne soient pas capables de donner une définition simple du mot « cosmogonie » ou encore du « mythe » ? Ou soient incapables de situer ce que les Anciens appelaient l'Asie mineure ? Il n'est sans doute pas inopportun de rappeler qu'un texte est tissé de mots, de faits, de lieux et de dates qu'il importe de pouvoir éclairer ou expliciter au cours de son explication, ou, à défaut, lors des questions posées par les membres du jury afin de préciser des aspects du texte mal cernés, hâtivement décrits ou qui demeurent, pour ainsi dire, en demande d'élucidation.